

**Compte-rendu
de la Commission de suivi de site
de l'Usine de Valorisation Énergétique de Sète
Jeudi 1er juin 2017 à 10h
au siège de Sète agglopôle Méditerranée**

Etaient présents :

Monsieur NUCHO, Sous-Préfet, Préfecture de l'Hérault
Monsieur DAGHMOUS, bureau de l'Environnement, Préfecture de l'Hérault
Monsieur REYNAUD, DREAL LRMP – Unité Départementale de l'Hérault
Madame RICOUX, Agence Régionale de la Santé, Délégation Territoriale 34
Madame BAUDET, Syndicat de Défense ODG - Muscat de Frontignan
Madame FERRIERES, Association de Protection de l'Aire du Muscat
Monsieur FONTAINE, Association Risque Zéro Frontignan
Monsieur CASSES, Association Risque Zéro Frontignan
Monsieur LABIT, Vice-Président délégué à la gestion des déchets, CABT
Madame DAMBIELLE-MOSLER, conseillère municipale, représentante de Sète à la CSS
Monsieur GABAS, directeur secteur Aude-Hérault, SETOM-Véolia
Monsieur DEQUIER, directeur de l'UVE de Sète, SETOM
Monsieur CANTIE, représentant du personnel salarié de l'UVE de Sète, SETOM
Madame SAINT-DENIS, Docteur en éco-toxicologie, BIO-TOX
Monsieur COTTOUR, directeur général adjoint pôle cadre de vie, CABT
Monsieur VOINOT, chef du service déchets, CABT

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

1. Bilan d'exploitation 2017 de l'UVE,
2. Surveillance dans l'environnement,
3. Questions diverses

M. Nucho ouvre la séance, s'assure que les participants ont bien reçu l'invitation à la Commission de Suivi de Site accompagnée des documents afférents, et présente l'ordre du jour de la réunion. Aucune question écrite n'est parvenue à la Commission avant séance.

1. Présentation du bilan d'exploitation 2017 de l'UVE

Intervention de M. Déquier, SETOM

Présentation du document joint au compte-rendu : « Unité de Valorisation Energétique de Sète - données d'exploitation 2017 ».

Question de M. Fontaine (ARZF) :

Le préleveur indiquait des mesures de dioxines supérieures à la réalité?

Réponse de M. Déquier (SETOM) :

Oui, il a été établi qu'il prélevait plus que la réalité ; la mesure n'est pas aléatoire mais majorée d'un facteur 3 environ. Cela a été établi en comparant les cartouches de prélèvement en cheminée et les mesures par laboratoire agréé dans les mêmes conditions.

Question de Mme Ferrières (APAM) :

Quel produit part à Narbonne ?

Réponse de M. Déquier (SETOM) :

Il s'agit des boues de la station d'épuration de Sète, lesquelles sont déshydratées par centrifugeuse puis via le sécheur utilisant la vapeur de l'UVE. Ces boues sont séchées jusqu'à devenir solides et ainsi faciliter et optimiser leur transport vers la plateforme de compostage SEDE de Narbonne. Là, les boues sont mélangées à des déchets verts pour être valorisées en compost.

Question de Mme Baudet (ODG) :

L'UVE produit plus de vapeur que les besoins de Saipol et de séchage de boue. Que devient la vapeur excédentaire produite par l'UVE ?

Réponse de MM. Déquier et Gabas (SETOM) :

Cette vapeur excédentaire passe dans les aéroréfrigérants pour être condensée et revenir dans le cycle vapeur de l'UVE. Cette chaleur est perdue. Cela dit, malgré cela, la performance de l'UVE reste très honorable, de l'ordre de 60% en 2017. Avant la mise en service du réseau Saipol, la performance énergétique de l'usine n'était que de 17 à 30% selon les années.

Complément de MM. Voinot et Cottour (SAM) :

Une étude de prospective de clientèle vapeur sur la zone va être menée par SAM pour valoriser la vapeur non consommée actuellement. Par ailleurs, le prochain revamping de l'UVE, à horizon 2020-2022, devrait intégrer la pose d'un groupe turbo-alternateur afin de produire de l'électricité. Il existe une incertitude sur le devenir de Saipol.

Complément de M. Nucho, Sous-Préfet :

La démarché a donc des aspects positifs, notamment :

- 1- la grande agglomération rentabilise encore davantage l'UVE, en se recentrant sur les ressources locales (ordures ménagères issues du nord du bassin de Thau plutôt que déchets d'activités économique hors agglomération).

- 2- La filière méthanisation prévue sur la station d'épuration voisine aura besoin de l'énergie produite par l'UVE, le méthane produit alimentera les bennes à ordures ménagères de l'agglomération ; il s'agit donc d'un circuit court complet.

Question de M. Fontaine (ARZF) :

Pourquoi homogénéiser les déchets dans la fosse?

Réponse de M. Cantié (SETOM) :

Les ordures ménagères déposées en fosse sont naturellement hétérogènes. Elles sont brassées pour lisser leur composition, humidité, de manière à avoir la combustion la plus stable possible ; les écarts de paramètres lors de la combustion sont en effet complexes à gérer.

Question de M. Fontaine (ARZF) :

Comment comptez-vous améliorer le tri ?

Réponse de MM. Cottour et Voinot (SAM) :

Une sensibilisation au tri et à la prévention des déchets est menée par SAM, ainsi qu'une amélioration de la signalétique sur les contenants, de manière à susciter davantage de tri. Les consignes vont évoluer dans les années à venir, au niveau national : les extensions de consignes de tri engloberont les barquettes, pots et films plastique.

En outre, SAM développe le compostage, qu'il soit individuel, y compris le lombricompostage, ou collectif (une vingtaine de résidences, maisons de retraite, écoles équipées).

2. Surveillance dans l'environnement

Intervention de Mme Saint-Denis, BIO-TOX

Présentation du document joint au compte-rendu : « Analyse de métaux et dioxines dans des aiguilles de pin, sols, légumes et jauges autour de l'UVE de Sète agglopôle Méditerranée – mesures 2017 »

Question de M. Nucho, Sous-Préfet :

Comment expliquer l'augmentation sensible de teneurs en dioxines dans certains sols ?

Réponse de Mme Saint-Denis (Bio-Tox) :

Le jardin n°55 n'a pu être visité en 2017, et a été remplacé pour les prélèvements par le jardin n°67. A quelques dizaines de mètres (et même quelques mètres) de distance, la nature des sols peut être très différente, ce qui peut expliquer des valeurs très différentes. Par ailleurs, il a existé par le passé sur les jardins cheminots un stockage de laitiers SNCF, source potentielle de dioxines et métaux. Il s'agit là d'une pollution historique des sols.

D'une année sur l'autre, les lieux de prélèvement ne sont pas forcément les mêmes dans un jardin, à quelques mètres près, car les échantillons de sols sont prélevés au droit des prélèvements de légumes, lesquels sont souvent cultivés sur des parcelles de jardin différentes d'une année sur l'autre.

Question de M. Nucho, Sous-Préfet :

Les résultats sont assez aléatoires. Je suis interpellé par ce qui dépasse les valeurs cibles.

Réponse de Mme Ricoux (ARS) :

L'ARS a rappelé au Maire de Sète les bonnes pratiques à diffuser pour les jardins cheminots (consommation non exclusive de produits issus de ces jardins, les œufs représentant la principale source potentielle de dioxines).

Remarque de M. Nucho, Sous-Préfet :

Il conviendra de vérifier que la Mairie a informé individuellement chaque locataire des jardins cheminots.

Remarque post-CSS :

Après vérification, un courrier émanant de la mairie a bien été diffusé, et une note d'information aux adhérents a été affichée aux jardins cheminots en septembre 2017 (voir annexe 3).

Question de M. Nucho, Sous-Préfet :

En fin de compte il n'existe pas vraiment de norme ; ce sont plutôt des recommandations ayant cours dans d'autres pays européens.

Réponse de Mme Saint-Denis (Bio-Tox) :

En effet, il ne s'agit pas de valeurs réglementaires, mais de recommandations allemandes pour les sols.

Complément de Mme Ricoux (ARS) :

Concernant les végétaux dont les teneurs dépassent certaines valeurs réglementaires en métaux notamment, on peut interdire leur commercialisation, mais l'on peut seulement déconseiller leur autoconsommation, et non l'interdire.

M. Reynaud, de la DREAL de l'Hérault, demande à l'organisme Bio-Tox de mentionner dans leurs rapports d'analyses tout changement de points de mesures et de prélèvement des sols.

Question de M. Fontaine (ARZF) :

Où est la jauge J7 en 2017 ?

Réponse de Mme Saint-Denis (Bio-Tox) :

Il s'agit d'une erreur du laboratoire, qui n'a pas posé de jauge en J7 cette année-là. Cette erreur sera corrigée en 2018, lors des prélèvements qui auront lieu entre juillet et septembre 2018.

Remarque de Mme Ricoux (ARS) :

Il serait peut-être utile de relocaliser les jardins cheminots.

Complément de M. Nucho, Sous-Préfet :

Il semble difficile, compte tenu du contexte foncier de l'agglomération, de délocaliser 5 ha de jardins. Cela dit, comme suggéré par M. Fontaine, il pourrait être intéressant de se rapprocher de la SNCF ou l'association des jardins cheminots pour laisser une parcelle non cultivée, pour des études de sol.

Complément de Mme Ricoux (ARS) :

L'objectif sera non de proscrire le jardinage, mais de faire en sorte que les utilisateurs aient connaissance des risques.

Question de Mme Baudet (ODG):

Les coquillages sont-ils analysés ?

Réponse de M. Nucho, Sous-Préfet et de Mme Ricoux (ARS) :

Les coquillages sont analysés toutes les semaines. Concernant les paramètres chimiques, une campagne annuelle d'analyse est menée.

Complément de Mme Saint-Denis (Bio-Tox) :

Pour ce qui est de la pollution des étangs et des eaux en général, l'impact prépondérant est celui des rejets aqueux urbains et industriels, plutôt que les émissions atmosphériques.

Après s'être assuré qu'il ne restait aucune question en suspens, M. Nucho clôture la séance en remerciant les participants.

Montpellier, le 25 JUIL. 2018

Le Président de la Commission de suivi de site
Le Sous-Préfet



Philippe NUCHO

ANNEXES

Annexe 1 : « Unité de Valorisation Energétique de Sète - données d'exploitation 2017 »

Annexe 2 : « Analyse de métaux et dioxines dans des aiguilles de pin, sols, légumes et jauges autour de l'UVE de Sète agglomération Méditerranée – mesures 2017 ».

Annexe 3 : « Pollution des sols des jardins cheminots – note d'information aux adhérents » (affichée en septembre 2017).